Avenant n°1 à l'accord relatif à la mise en œuvre du dispositif Pro A au sein des Entreprises de Distribution Importation, Exportation, en Chaussures, Jouets, Textiles, et Mercerie

La loi pour la liberté de choisir son Avenir professionnelle du 5 septembre 2018 a créé le dispositif de la Pro A afin de permettre la reconversion ou la promotion par l'alternance des salariés. Ce dispositif pour être opérationnel doit être mis en œuvre par accord de branche.

Afin que cet accord reste applicable les partenaires sociaux se doivent de le revoir régulièrement, afin que les certifications visées par l'accord ne soient pas devenues obsolètes.

C'est dans cette optique qu'une liste complémentaire de certifications professionnelles éligibles à la « Pro-A » a été élaborée afin de remplacer les certifications visées dans l'accord du 19 novembre 2019 devenues caduques.

Les dispositions de cet accord prennent en compte les différents types d'entreprises de la branche, et notamment celles de moins de 50 salariés.

Article 1 :Certifications remplaçant des intitulés figurant dans l'accord du 19 novembre 2019, étendu par arrêté du 6 novembre 2020, et dont l'enregistrement au RNCP est arrivé à l'échéance

Dix-sept certifications remplacent des intitulés figurant dans l'accord étendu du 19 novembre 2019, dont l'enregistrement est arrivé à échéance et qui ont fait l'objet d'une réinscription au RNCP.

- RNCP12798 BTS Transport et prestations logistiques (inactive depuis le 31/08/2020), remplacée par : RNCP35400 - BTS - Gestion des transports et logistique associée (active jusqu'au 01/01/2024)
- RNCP1899 TP Technicien(ne) en logistique d'entreposage (inactive depuis le 24/4/2022), remplacée par : RNCP36237 TP Technicien en logistique d'entreposage (active jusqu'au 21/04/2027)
- RNCP16886 Responsable de la chaîne logistique (inactive depuis le 22/09/2021), remplacée par : RNCP35869 - Responsable opérationnel de la chaine logistique (active jusqu'au 15/09/2024)
- RNCP15336 Responsable des opérations logistiques (inactive depuis le 07/09/2021), remplacée par : RNCP35896 Responsable des opérations logistiques (active jusqu'au 15/09/2026)
- RNCP2577 Responsable en logistique et transports (inactive depuis le 08/02/2021), remplacée par : RNCP36646 - Diplôme d'Université responsable en logistique et transports (active jusqu'au 01/07/2025)
- RNCP1893 TP Responsable de rayon (inactive depuis le 15/02/2021),

- remplacée par : RNCP35233 TP Assistant manager d'unité marchande (active jusqu'au 16/02/2026)
- RNCP23827 Gestionnaire d'unité commerciale, option généraliste option spécialisée (inactive depuis le 07/09/2021), remplacée par : RNCP36141 -Gestionnaire d'unité commerciale (active jusqu'au 26/01/2027)
- RNCP28662 Gestionnaire de l'administration des ventes et de la relation commerciale (inactive depuis le 19/07/2021), remplacée par : RNCP35663 Gestionnaire Administration des Ventes (active jusqu'au 17/06/2024)
- RNCP27365 Responsable de la distribution (inactive depuis le 18/12/2021), remplacée par : RNCP36534 - Responsable de distribution omnicanale (active jusqu'au 01/06/2025)
- RNCP26187 Responsable du développement de l'unité commerciale (inactive depuis le 07/06/2021), remplacée par : RNCP35754 - Responsable du développement de l'unité commerciale (active jusqu'au 08/07/2023)
- RNCP18000 Responsable marketing et commercial (inactive depuis le 21/07/2022), remplacée par : RNCP36609 Responsable Marketing et Communication (active jusqu'au 01/07/2025) et par : RNCP36610 Responsable du développement commercial (active jusqu'au 01/07/2025)
- RNCP31900 Responsable marketing et commercial (inactive depuis le 18/12/2021), remplacée par : RNCP36374 - Chargé de développement marketing et commercial (active jusqu'au 24/04/2024)
- RNCP34703 Responsable du développement commercial (inactive depuis le 29/06/2022), remplacée par : RNCP36726 - Responsable du développement commercial (active jusqu'au 20/07/2023)
- RNCP32173 Développeur web (inactive depuis le 04/01/2022), remplacée par : RNCP36076 Développeur intégrateur web (active jusqu'au 15/12/2023)
- RNCP13595 Développeur web (inactive depuis le 18/12/2021), remplacée par : RNCP35959 Développeur web (active jusqu'au 15/10/2026)
- RNCP4617 BTS Technico-commercial (inactive depuis le 31/08/2022), remplacée par : RNCP35801 - BTS - Conseil et commercialisation de solutions techniques (active jusqu'au 31/08/2026)

Article 2 : Certifications non étendues car devenues inactives entre la signature et l'extension, mais ayant fait l'objet d'un renouvellement ou d'un remplacement

Cinq certifications figurant dans l'accord du 19 novembre 2019 ont été exclues de l'extension par l'arrêté du 6 novembre 2020, leur enregistrement étant arrivé à échéance. Ces certifications ont été ultérieurement réinscrites au RNCP sous un nouveau numéro et peuvent donc être inscrites dans l'avenant.

- RNCP28737 Opérateur logistique polyvalent (inactive depuis le 05/08/2020), remplacée par : RNCP35144 - Opérateur logistique polyvalent (active jusqu'au 19/12/2023)
- RNCP27364 Responsable management opérationnel commercial et marketing (inactive depuis le 18/12/2019), remplacée par : RNCP34977 -Responsable Commercial et Marketing (active jusqu'au 14/10/2022)

- RNCP28130 Développeur marketing et commercial (inactive depuis le 23/08/2020), remplacée par : RNCP35540 - Responsable commercial et marketing (active jusqu'au 19/04/2024)
- RNCP19384 Responsable en développement marketing et vente (inactive depuis le 04/10/2020), remplacée par : RNCP35758 - Responsable en Développement Marketing et Vente (active jusqu'au 08/07/2023)
- RNCP23651 Visual merchandiser (inactive depuis le 08/08/2020), remplacée par : RNCP35088 Visual merchandiser (active jusqu'au 18/11/2023)

Article 3 : Liste des certifications professionnelles éligibles à la Pro-A

Les parties signataires conviennent de se revoir aussi souvent que nécessaire afin d'actualiser la liste et les enjeux, en fonction des travaux de la CPNEFP et de l'observatoire de la branche.

Par exception, les partenaires sociaux décident que lorsque, en référence à la fiche RNCP gérée par France compétences, la date d'enregistrement d'une certification professionnelle figurant sur cette liste arrive à échéance et que cette même certification est remplacée par une nouvelle, cette nouvelle certification sera automatiquement considérée comme étant éligible à la Pro-A avant d'y être inscrite lors de la prochaine révision de l'accord.

Article 4 - Entreprises de moins de 50 salariés

Suivant les dispositions de l'article L.2261-23-1 du code du travail, les parties signataires n'ont pas retenu de dispositions spécifiques telles que visées par l'article L.2232-10-1 du code du travail à l'attention des entreprises de moins de 50 salariés dès lors que le présent avenant complète l'accord du 19 novembre 2019 lui-même applicable à l'ensemble des entreprises relevant du champs d'applicationde la convention collective.

Article 5 - Durée - Révision - Dénonciation

Le présent avenant est conclu pour une durée indéterminée.

Le présent avenant pourra faire l'objet d'une révision conformément aux dispositions de la convention collective à la demande de l'une ou de l'autre des parties signataires.

La révision pourra prendre effet dans les conditions visées aux articles L.2222-5 ; L.2261-7 et L. 2261-8 du Code du travail.

Il pourra également être dénoncé par l'une des parties signataires moyennant le respect d'un préavis de 3 mois.

Article 6 - Dépôt et extension du présent accord

Les parties signataires conviennent de demander, sans délai, l'extension du présent avenant.

Il sera établi un nombre suffisant d'exemplaires pour être remis à chacune des parties signataires et effectuer les formalités prévues aux articles L.2231-5 et L.2231-6 du Code du travail.

A l'expiration du délai d'opposition prévu à l'article L.2231-8 du Code du travail, le présent avenant fera l'objet d'une procédure de dépôt.

Il fera ensuite l'objet de la procédure d'extension conformément aux dispositions de l'article L2261-15 du Code du travail.

Fait à Paris, le 7 octobre 2022

Entre, d'une part,

 LA FEDERATION FRANCAISE DES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION, IMPORTATION, EXPORTATION, CHAUSSURES, JOUETS, TEXTILES (FCJT)
105, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS

Et d'autre part,

FEDERATION DES SERVICES C.F.D.T.
TOUR ESSOR – 14, rue Scandicci
93508 PANTIN